

# JÉRICHŌ

Bulletin de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison

## Édito



**L**e congrès qui s'est tenu à Chartres cette année a été marqué par divers changements. De nouveaux statuts et règlement intérieur ont été adoptés par l'assemblée générale, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement de notre association, de renforcer sa cohésion aux différents niveaux et de rendre ces textes plus lisibles. Le conseil d'administration a été profondément renouvelé, plusieurs membres parvenant à l'échéance de leurs trois mandats ou n'en sollicitant pas de nouveau. Liliane Chenain ne s'est pas représentée pour une nouvelle année de présidence, ainsi qu'elle l'avait annoncé il y a quelques mois. Qu'elle soit particulièrement remerciée pour l'important travail accompli, citons à titre d'exemple : la déontologie du visiteur, le statut du correspondant, *La Lettre* de l'ANVP, l'agrément "Jeunesse et Éducation populaire"...

Toujours aussi préoccupante, l'augmentation de la population carcérale ne semble pas connaître de répit. Les conséquences en sont une dégradation très forte des conditions d'incarcération. Des parlementaires s'en émeuvent qui, usant d'une prérogative attachée à leur mandat, visitent les établissements et constatent non seulement la surpopulation, mais aussi ses effets plus que néfastes. Des rapports, dont celui du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), avaient déjà attiré l'attention des responsables politiques sur les conditions inhumaines et dégradantes auxquelles sont confrontées beaucoup de personnes détenues. Il est même envisagé de recourir à des installations provisoires en préfabriqué pour faire face à l'inflation carcérale. Nous avons reçu, en réponse à l'envoi de la motion adoptée au congrès de Chartres, un courrier signé par le ministre de la Justice nous informant que la situation s'améliorera grâ-

ce à la construction de nouvelles places ! Les problèmes et difficultés actuels ne sauraient être résolus par la simple mise en service de nouvelles places, lesquelles ne seront effectives par ailleurs que dans un certain nombre d'années...

C'est bien la question de savoir s'il faut recourir de façon aussi fréquente à l'incarcération qui se pose. L'actualité judiciaire nous renvoie aussi cette interrogation à propos d'un procès retentissant dans le nord de la France et qui montre à quel point la présomption d'innocence (qui est un droit) est si peu prise en compte, des vies étant brisées, alors que l'avocat général demande l'acquittement de sept personnes maintenues près de trois années en détention. La plus grande circonspection devrait être de mise en la matière. La population pénale en détention provisoire (taux très important en France : 36 %) est la première touchée par le fracas de l'incarcération en maison d'arrêt, là où précisément se font sentir le plus les effets de la surpopulation.

La prudence et le plus grand respect de la présomption d'innocence, le recours aux peines alternatives (préconisées par le rapport Warsmann) seraient des moyens autrement plus efficaces de réduire la population carcérale, avec l'avantage considérable de ne pas désocialiser les personnes concernées, leur évitant ainsi de devoir fournir des efforts, quasi surhumains parfois, pour remonter à la surface à leur sortie. Ce n'est pas l'intérêt des personnes mises en cause par la justice que de cumuler les handicaps pour se réinsérer, ce faisant, ce n'est pas non plus l'intérêt de la société et des citoyens que nous sommes. Ce sujet difficile qui porte aussi bien sur la question pénitentiaire que sur le fonctionnement de la justice doit être abordé avec le souci de l'intérêt général et une vision à long terme, en faisant preuve à la fois d'intelligence, d'imagination et d'humanité.

*Philippe Frétigné*

## Sommaire

- **Éditorial**  
Par Philippe Frétigné 1

### Congrès 2004

- **Motion** 2
- **Rapport moral 2003** 3
- **Rapport financier 2003** 8
- **Compte rendu des  
assemblées générales** 12
- **Liste des administrateurs** 14

### Actualités/Infos

- **Trois questions à  
Philippe Frétigné** 15
- **Ailleurs dans le monde** 15

### Bibliographie

- **Le sens de la peine,** 16  
de Nicolas Frize  
*Une Part du Ciel*  
Film de Bénédicte LIENARD

## MOTION

L'assemblée générale réunie au congrès de Chartres, fin mars dernier, a adopté la motion suivante. Nous l'avons adressée en avril à bon nombre d'élus (députés et sénateurs), au garde des sceaux, au directeur de l'administration pénitentiaire, à l'AFP..

Nous comptons sur nos lecteurs pour poursuivre la diffusion de ce texte et ainsi sensibiliser le plus grand nombre, en notant qu'il s'agit désormais de 64 000 personnes pour 49 000 places !

LES VISITEURS DE PRISON, MEMBRES DE L'ANVP, réunis en Congrès national annuel à Chartres les 26, 27 et 28 mars 2004 :

**DÉNONCENT** l'augmentation constante du nombre de personnes incarcérées qui atteint 7,3 % sur les 12 derniers mois, soit plus de 61 000 personnes pour 48 000 places.

**DÉNONCENT** la dégradation des conditions de détention qui en résulte, notamment dans les maisons d'arrêt où 3 personnes, voire plus, peuvent être confinées dans 9 m<sup>2</sup>.

**DÉNONCENT** l'impossibilité d'entreprendre une réinsertion sociale dans de telles conditions d'enfermement.

**RÉITÈRENT** leur demande de voir se développer sans tarder des peines alternatives à l'emprisonnement, suivant les recommandations du rapport Warsmann.

# RAPPORT MORAL 2003

présenté par Raphaël Bonte, secrétaire général



**C**hers amis visiteurs de prison et membres de l'ANVP,

Aujourd'hui, en France, 61 000 personnes sont en prison ; c'est quasiment une fois et demie la population de la ville de Chartres - 42 000 - qui nous accueille. C'est aussi, si vous préférez, 1 habitant sur 1 000 en France.

Au moment de commencer la lecture de ce rapport moral, exercice par nature un peu formel, je ne peux m'empêcher de vous rappeler la dimension humaine et les réalités quotidiennes qui se vivent derrière les termes un peu officiels de "surpopulation en détention".



**Raphaël Bonte, secrétaire générale**

Nous en avons des témoignages par les personnes détenues que nous rencontrons ; bien sûr, elles disent que l'on ne peut imaginer la vie en prison si on ne l'a pas vécue. Cela vaut pour nous aussi ; mais enfin, nous sommes, avec les personnels pénitentiaires, parmi ceux qui la perçoivent le mieux. C'est ce qui nous réunit aujourd'hui et qui est la base de l'activité de notre association.

## 1° Constat

Quel constat pouvons-nous faire sur l'année 2003, sur les personnes détenues, sur leurs

conditions de vie, sur notre association, aussi ?

Ce constat est issu des contributions d'une grande partie d'entre vous : 92 questionnaires complétés par les correspondants ; l'an passé, les contributions, certes sous forme différente, n'étaient que 55.

Merci donc à tous ceux qui ont retourné ce questionnaire ; merci aussi à Liliane et Claude Chenain qui en ont fait l'analyse que je me permettrai de reprendre largement. Les résultats de l'analyse seront publiés prochainement dans Jéricho.

### les personnes détenues

5 300 personnes détenues supplémentaires en un an, donc :

- 59 741 au 1er décembre 2003 contre 54 438 un an plus tôt ;
- une hausse de 10 % après 14 % l'année précédente ;
- la densité passe de 113,6 à 122,9 personnes détenues pour 100 places (beaucoup plus dans certaines maisons d'arrêt) ;
- la répartition entre prévenus et condamnés reste stable avec 37 % de prévenus ;
- la répartition, parmi les personnes condamnées, des condamnations à plus de 5 ans reste stable également (37,5 %) ;
- 5 056 décisions de libération conditionnelle seulement.

Tous les facteurs de hausse du nombre de personnes détenues semblent à l'œuvre :

- on incarcère plus (alors que les faits constatés de délinquance, tous secteurs confondus, n'augmentent pas ou sont en légère baisse) ;
- on condamne, proportionnellement aussi lourdement, davantage de personnes

jugées ;

- on reste parcimonieux pour l'individualisation des peines - seuls les placements sous surveillance électronique progressent - et les libérations conditionnelles. Le processus risque donc de durer. Le gouvernement en a pris acte en repoussant à des jours meilleurs, par amendement parlementaire, l'entrée en vigueur de la loi de juin 2000 sur l'encellulement individuel. Il convient, d'autre part, de rappeler que le programme pluriannuel en cours, de construction de nouvelles prisons, porte sur 13 200 places dont 7 000 nouvelles (compte tenu des désaffectations de prisons vétustes) : 7 000 places, c'est un effort coûteux, mais c'est à peine plus d'une année de hausse du nombre de personnes détenues : la construction de nouvelles prisons, à l'évidence, n'est pas la solution à la surpopulation. Le rapport Warsmann, présenté au printemps 2003, et qui propose des mesures en vue de "faire appliquer les décisions de justice dans un délai raccourci et de développer les modalités d'application des peines et alternatives à l'incarcération" n'a pas eu de suite pour le moment.

*« La construction de nouvelles prisons n'est pas la solution à la surpopulation »*

Les conditions matérielles de détention, sans être bonnes, s'étaient plutôt améliorées, ces dernières années, grâce à une lente diminution du nombre de personnes détenues et à des investissements un peu plus importants.

En particulier, sur 85 réponses au questionnaire, 51 indiquent que les personnes détenues ont droit à 2 à 3 douches par semaine, 28 davantage (nombre illimité, une fois par jour ou tous les deux jours) : c'est loin d'être satisfaisant, mais les plus anciens visiteurs confirmeront qu'il y a quelques années, la norme était souvent d'une douche par semaine. Dans 43 établissements contre 34 on peut

faire laver son linge.

Les prix des produits "cantinables" restent considérés comme trop élevés dans 59 établissements contre 24.

Les soins en détention sont considérés comme satisfaisants dans la majorité des établissements (71) mais les délais sont souvent longs notamment pour les soins dentaires et ophtalmologiques.

L'indigence est suivie dans la plupart des établissements par une commission d'indigence ; dans la majorité des cas les personnes détenues peuvent bénéficier de vêtements, timbres, petites aides financières apportés surtout par des associations.

Les associations socioculturelles et sportives existent toujours dans la majorité des établissements.

Il faut saluer l'ouverture, en septembre, de la première unité expérimentale de vie familiale, au centre pénitentiaire de Rennes.

Mais l'impression sur les conditions matérielles de détention, c'est que l'on reste sur les situations acquises, sans volonté politique d'évolution, ce qui fait craindre un recul si la surpopulation continue de s'aggraver et s'il n'y a pas de demande de changement forte sur le terrain.

### les membres de l'ANVP (visiteurs et membres associés)

Le nombre de membres de l'ANVP est à ce jour de 1 269 ; parmi eux, le nombre de visiteurs ANVP en activité poursuit une lente diminution : 931 à ce jour contre 950 en mars 2003 et 1 022 en 1994, l'année maximale.

Cette diminution est particulièrement regrettable face à la hausse du nombre de personnes détenues. Nous le constatons tous dans nos établissements : nous pourrions être bien plus nombreux et faire œuvre utile !

Le questionnaire semble indiquer qu'en moyenne, le nombre de visiteurs est proportionnellement plus élevé dans les petits établissements : un correspondant dynamique réussit souvent à constituer une petite équipe et sait se faire respecter et connaître en détention. Dans les établissements plus importants, la sempiternelle

remarque sur "l'absence de demandes" de la part des personnes détenues justifie souvent une certaine inertie des SPIP ou de la direction dans l'information des personnes incarcérées et l'agrément de nouveaux visiteurs. L'interminable attente de l'agrément décourage bien des candidats, notamment les plus jeunes qui sont professionnellement mobiles. Pour l'information des personnes détenues, je rappellerai ici qu'un dépliant est souvent efficace et qu'un document-type a été réalisé par le siège, distribué aux correspondants ; il est disponible sur demande.

Près d'un visiteur sur cinq parle une langue étrangère, c'est une richesse qui pourrait être mise en valeur.

Les réunions "trimestrielles" entre SPIP et visiteurs, prévues par le Code de procédure pénale, ont lieu en fait bien moins souvent, avec des situations locales variables. Peu de visiteurs sont membres de commissions de surveillance d'établissements pénitentiaires.

Dans 43 établissements contre 35, les visiteurs ne peuvent intervenir le samedi : c'est un frein important et particulièrement regrettable au recrutement de visiteurs en activité professionnelle et au rajeunissement de l'association.

Quelques mots sur le personnel pénitentiaire :

*« Le nombre de visiteurs ANVP en activité poursuit une lente diminution »*

- le nombre de surveillants augmente légèrement (22 358 au 1er janvier 2003 contre 21 749 au 1er janvier 2002), soit un rythme inférieur à celui du nombre de personnes détenues;
- nombre de travailleurs sociaux des SPIP est en hausse significative (1 949 contre 1 800) mais à peine proportionnelle à celle du nombre de personnes détenues.

Le sentiment d'appartenance à l'ANVP peut être appréhendé par plusieurs indicateurs :

- la participation aux réunions locales et régionales est généralement satisfaisante ;
- certains visiteurs témoignent de leur activité

dans des écoles, des forums associatifs...

- la participation au congrès national ne "décolle" pas, elle reste comprise entre 130 et 200 personnes selon les années ;
- procurations comprises, le nombre de votants à l'AG est compris entre 320 et 450 ;
- sur le terrain, la multi-appartenance est fréquente entre ANVP et autres associations ;
- aux questions sur l'action de l'association, la réponse majoritaire est une satisfaction d'ensemble, mais un peu floue ;
- environ la moitié des correspondants participent à la réunion annuelle d'octobre ;
- il n'est pas toujours facile de trouver des personnes disposées à prendre des responsabilités de correspondant, de président de section et a fortiori de délégué régional : la délégation régionale de Toulouse est vacante, des successeurs sont recherchés pour Rennes.

Face à ce constat, quelles ont été les actions de notre association en 2003 ? J'examinerai d'abord les interventions en direction des personnes détenues et en direction de nos membres, puis nos prises de position publiques.

## 2° Nos orientations

### en direction des personnes détenues

Si nous n'avons aucune possibilité d'intervention directe sur le nombre de personnes détenues, nous pouvons agir, dans la mesure de nos moyens, pour améliorer certaines situations ou encourager des démarches d'insertion.

Bon nombre de sections locales ANVP mobilisent ainsi des moyens humains et financiers pour des interventions auprès des personnes incarcérées et de leurs familles, souvent avec d'autres associations.

Mais certaines sections manquent de moyens financiers pour mener à bien leurs projets.

Pour cette raison, le bureau de l'ANVP a adressé en novembre 2002 un appel à projets en vue du financement par le siège

d'actions sociales. Cet appel a permis de financer 20 actions en 2002 pour 6 800 euros, et quelques autres au 1er semestre 2003.

Le conseil d'administration, le 14 juin 2003, a décidé de développer ce mode d'interventions sous forme d'une subvention annuelle aux délégations régionales, charge à celles-ci, sur cette enveloppe, de soutenir les projets locaux d'aides individualisées à des personnes détenues. Une évaluation devait être faite chaque fin d'année. En 2003 la subvention totale a été fixée à 20 000 euros.

L'évaluation des interventions en 2003 montre que le nouveau dispositif n'a pas jusqu'ici obtenu les résultats escomptés. Peut-être l'information a-t-elle été insuffisante ? La réflexion doit être approfondie.

Dans un registre différent, l'ANVP a pris des contacts avec l'association FIL (Français Incarcérés au Loin) qui intervient auprès de détenus français incarcérés à l'étranger. L'ANVP reste d'autre part représentée au CA de l'association JET (Jeunes en équipe de travail).

### en direction des membres de l'ANVP

Depuis plusieurs années, le CA et le bureau de l'ANVP s'efforcent de renforcer les compétences des visiteurs, ainsi que la communication interne et la cohésion de l'association, afin :

- de rendre les visiteurs plus efficaces dans leurs interventions auprès des personnes détenues ;
- mais aussi de conforter leur crédibilité vis-à-vis de l'administration pénitentiaire, voire de l'opinion publique, et ainsi de créer les conditions d'un recrutement accru, et de procédures d'agrément accélérées.

Ainsi le financement par le siège de formations à l'écoute, lancé en 2002, a bénéficié à 237 personnes cette année-là, et encore à 106 en 2003. Les formations ont été pour l'essentiel assurées par l'institut Astrée, sur la base d'une convention. Elles semblent avoir été largement appréciées et sont appelées à se poursuivre.

35 questionnaires font état de réunions de groupes de parole en 2003. Le siège peut y

participer financièrement pour amorcer la démarche là où les sections ont peu de moyens.

Les réunions régionales (annuelles, en règle générale) contribuent à la formation des visiteurs par la diversité des thèmes abordés, la qualité des intervenants et le nombre important de visiteurs qui s'y rendent. Le colloque annuel, à Nantes, sur un sujet assez "pointu" ("Complémentaires ou accessoires : des peines qui s'ajoutent à la peine") a été particulièrement formateur cette année.

Par contre, la communication interne n'a pas progressé autant qu'espéré. *Jéricho* et *La Lettre* ont été publiés en un moins grand nombre d'exemplaires que les années précédentes. D'autre part, en septembre, le nouveau site Internet n'était toujours pas activé.

Notre collaboration avec notre chargé de communication a alors pris fin.

Le recrutement pour quelques mois de Catherine Heyden, la mobilisation de Catherine Coérol, déléguée générale, et les efforts des membres du bureau ont permis de pallier à cette situation.

En particulier, Philippe Frégné s'est mobilisé pour l'ouverture du nouveau site Internet que chacun peut désormais consulter sur [www.anvp.org](http://www.anvp.org) ; le site comprend les textes fondateurs de l'association (statuts, règlement intérieur, charte, déontologie...) et des documents d'actualité. Il forme un ensemble cohérent qui sera bien sûr à compléter et actualiser régulièrement.

Le recrutement en janvier 2004 de Nicolas Loeb comme chargé de communication devrait permettre de redresser la situation. Il est prévu également de réactualiser dépliants, affiches, banderoles et autres outils de communication afin de les mettre à disposition de tous.

Une cassette vidéo sur les visiteurs de prison a été réalisée à l'initiative de Liliane Chenain et Michel Servais, en vue d'être distribuée à tous les correspondants en ce premier semestre 2004. Il s'agit d'un document pédagogique utilisable pour le cir-

cuit interne des prisons, les réunions publiques, le recrutement de visiteurs...

Dans une période un peu difficile, la journée des correspondants le 11 octobre n'a pas pu être aussi structurée que prévu, et certains correspondants l'ont regretté. Cette journée a néanmoins réuni, comme en 2002, une soixantaine de personnes auxquelles a été remis le Guide du correspondant ANVP riche de conseils et informations pratiques.

D'une manière générale, les conditions d'exercice des mandats de responsables locaux de notre association, délégués régionaux, responsables de section, correspondants ont été une préoccupation constante du CA et du bureau. Compte tenu de l'engagement que représentent ces responsabilités locales, et des difficultés à pourvoir les postes, il semble nécessaire que l'appui du siège, en termes de logistique, mais aussi de conseil et de soutien, soit renforcé.

L'ANVP serait ainsi appelée à se professionnaliser davantage ; le bureau a envisagé le recrutement d'une troisième personne au siège ; la question sera certainement débattue dans le cadre du futur CA, et dans l'association en général.

Le groupe de travail "statuts et règlement intérieur" mis en place en juin 2002 a

poursuivi ses travaux en 2003. Ce point sera évidemment détaillé demain lors de l'assemblée générale "extraordinaire" dont c'est le point principal. Les nouveaux statuts et règlement intérieur, s'ils sont adoptés, s'inscrivent dans la démarche de cohésion de notre association, d'amélioration des conditions d'exercice des mandats, et de crédibilité renforcée.

Les instances nationales ont bien fonctionné en 2003. Sous la présidence de Liliane Chenain, le CA s'est réuni 5 fois, le bureau 9 fois, avec une certaine continuité des personnes, des débats de qualité, et un bon esprit collectif. Jacques Debray a remplacé Bruno Alefsen comme coordonnateur des délégués régionaux lors du Congrès de Nantes ; les réunions de délé-

« Une cassette vidéo sur les visiteurs de prison a été réalisée »

gués régionaux, la veille de chaque CA, se sont poursuivies.

En fin d'année, les conditions de travail au siège ont cependant été affectées par des dégâts des eaux consécutifs à des travaux mal réalisés au 1er étage de l'immeuble.

Une consultation organisée lors de l'AG de Nantes a permis de constater que la majorité des visiteurs semblent prêts à s'investir davantage, en particulier en milieu ouvert, dans la mesure où ils accompagnent au préalable les personnes en milieu fermé.

D'autre part, une convention a été signée avec l'Unité pour malades difficiles (UMD) de Cadillac (Aquitaine) ; elle permet des visites de membres de notre association à des personnes sous main de justice, en hospitalisation.

Ces évolutions ont suscité quelques débats sur le rôle à venir du visiteur, appelé sans doute à s'élargir progressivement, mais dans quelle articulation avec le rôle de l'administration pénitentiaire ?

Plus largement, les relations avec l'administration pénitentiaire se sont inscrites en 2003 dans la perspective d'une nouvelle convention, remplaçant celle signée en 1995. Cette nouvelle convention envisage notamment :

- un financement triennal de l'ANVP par l'AP avec une base annuelle de 30 000 euros ;
- des objectifs communs faisant l'objet d'une évaluation régulière ;
- une référence explicite à la charte et à la déontologie du visiteur de prison ANVP ;
- des avancées sur les délais d'agrément des nouveaux visiteurs.

Au-delà de la signature formelle, qui devrait intervenir courant 2004, l'enjeu est dans l'appropriation sur le terrain de ce partenariat.

### **3° Nos prises de position publiques**

Depuis plusieurs années, la position du CA et du bureau est que, dans l'intérêt des personnes détenues, l'ANVP doit intervenir dans le débat public, sans prise de position partisane, mais à partir de ses valeurs et sur la base de l'expérience concrète de chacun de ses membres.

Cette approche s'est poursuivie et développée en 2003.

Ainsi, pour la première fois, une motion a été soumise au vote de l'assemblée générale, en mars 2003 à Nantes. Il s'agissait, au-delà de l'aspect formateur du colloque, de s'appuyer sur ses conclusions pour alerter sur le fait que les peines complémentaires ou accessoires sont des freins à l'insertion et à l'embauche des personnes après leur détention. Cette motion adressée ensuite aux parlementaires a été reprise par Maxime Gremetz, député (PCF), dans une question au garde des Sceaux.

En novembre, notre association a envoyé une lettre à tous les parlementaires intitulée "L'ANVP rappelle ses convictions" pour notamment :

- dénoncer la surpopulation en prison ;
- demander le développement des peines autres que la prison ;
- regretter la baisse générale de l'accompagnement social et culturel des personnes détenues ;
- demander une hausse des libérations conditionnelles ;
- proposer de développer les accompagnements thérapeutiques.

L'ANVP a demandé, pour reprendre les termes employés par Bruno Alefsen dans une lettre à une parlementaire, que l'on "échange les remises de peine et les grâces collectives contre un aménagement personnalisé de l'exécution de la peine en réhabilitant la libération conditionnelle dès la mi-peine effectuée".

Les interventions de l'ANVP se sont faites le plus souvent dans un cadre associatif plus large.

Dans la relation avec le ministère de la Justice, il n'y a certes plus le Conseil d'orientation stratégique (COS) qui avait été mis en place en 2001. Mais le ministre a néanmoins réuni une fois, en 2003, les asso-

ciations nationales intervenant dans et autour de la prison ; et si l'ANVP à elle seule est une association de dimension moyenne, le gouvernement a tenu compte de ce que représentent collectivement les associations quand elles se mobilisent.

Ainsi le collectif "Une peine, point barre" dont fait partie l'ANVP, a contribué à un mouvement d'opinion visant à abolir la "double peine" qui frappe de nombreuses personnes détenues étrangères, expulsées à l'issue de leur détention, ce qui affecte également leurs familles. Ce mouvement d'opinion a permis d'obtenir que dans la loi votée en juin sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, les situations de double peine potentielle soient restreintes. On devrait moins souvent expulser des personnes ayant toutes leurs attaches familiales en France.

*« Notre association a envoyé une lettre à tous les parlementaires intitulée : L'ANVP rappelle ses convictions »*

L'ANVP a signé une lettre du collectif "Octobre 2001" au garde des Sceaux, en décembre, sur le thème "Comment sanctionner le crime dans le respect des droits de l'homme" en s'appuyant sur les engagements pris par la France dans le cadre européen (Conseil des ministres du Conseil de l'Europe). Ces engagements ne permettent pas à la France de s'engager dans une voie trop strictement sécuritaire. Dans le même ordre d'idées, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a visité plusieurs prisons françaises en juin.

L'ANVP a rencontré M. Terra, psychiatre, qui a remis en fin d'année son rapport sur la prévention des suicides. Ce rapport, sur un sujet difficile (120 suicides en prison en 2002), n'a pas été largement diffusé à ce jour.

L'application de la loi du 4 mars 2002 sur les suspensions de peine pour raisons médicales, qui permet à des personnes détenues gravement malades ou en fin de vie de ne pas mourir en prison, a retenu toute notre

attention. Il a fait l'objet d'un article dans *La Lettre* et d'une question aux correspondants. A la mi-2003 cependant, seule une trentaine de personnes en avait bénéficié, un peu par manque d'informations et de directives, mais aussi en raison des difficultés de faire travailler ensemble, dans l'urgence d'une situation de santé grave, travailleurs sociaux, médecins, experts, et par manque de lieux d'hébergement à la sortie. Un pôle de réflexion et d'action sur la suspension de peine, réuni à l'initiative de l'association Act Up et avec la participation de l'ANVP, a rédigé une lettre d'information à l'attention des personnes détenues, qui a été diffusée, en juin, avec l'approbation du ministère de la Justice. La mobilisation sur le sujet a été réactivée en octobre avec le vote par le Sénat de l'amendement dit "Zocchetto" qui vidait en grande partie la loi du 4 mars 2002 de sa substance en subordonnant la suspension de peine à "l'absence de risque de renouvellement de l'infraction".

Après des contacts politiques intenses du collectif, notamment avec le ministère et avec des parlementaires, de tous bords politiques, favorables à une amélioration des conditions de détention, l'amendement a été retiré fin novembre.

Le ministère semble désormais décidé à mieux faire appliquer la loi du 4 mars 2002. L'épisode a confirmé l'intérêt d'une approche collective, pragmatique et engagée à la fois. Il a montré aussi que les posi-

tions concernant la prison ne recourent pas nécessairement les clivages politiques habituels, et qu'il est utile de cultiver des relations de confiance auprès d'élus de différentes tendances : il est en effet plus facile de faire porter une modification législative allant dans le sens souhaité, par des personnalités de la majorité politique du moment.

Les collectifs associatifs sont par nature temporaires. L'ANVP reste membre d'un organisme informel mais permanent, le Groupe national de concertation prison (GNCP), qui se réunit régulièrement pour échanger sur l'actualité du moment, et prépare la Journée nationale prison (JNP), le dernier samedi de novembre. La JNP, comme les années précédentes, a donné lieu à un certain nombre de manifestations dans toute la France, à l'initiative des équipes locales ANVP et d'autres associations. Le GNCP a préparé pour l'occasion un dossier de presse et une conférence de presse inter-associative sur le thème "Surpopulation carcérale : trop de monde en prison !".

La Journée nationale prison est la principale initiative nationale en direction de l'opinion publique, sur la situation des prisons

en France. Certes, sa "couverture médiatique" est encore modeste. La participation des élus locaux reste limitée.

A fortiori, on ne parle guère de l'ANVP dans les médias, au contraire par exemple de l'OIP (Observatoire International des Prisons), plus polémique dans le ton, mais efficace dans ses relations aux médias, et dont les documents sont d'un contenu riche.

Sans doute les vocations respectives de l'ANVP et de l'OIP ne sont-elles pas comparables. Le travail inter-associatif est d'ailleurs certainement une richesse. Aller

plus loin, s'engager davantage dans les prises de position nécessiterait sans doute un débat de fond dans l'association. Cela poserait aussi la question de nos moyens d'action au siège (disponibilité du bureau et des permanents), alors que nos besoins internes sont importants, nous l'avons vu.

Néanmoins, l'ANVP prend davantage position dans le

débat public qu'il y a quelques années, même si c'est peu perceptible encore ; cet engagement-là peut aussi contribuer à faire évoluer le contexte de recrutement de nos membres et notre perception de la part de l'administration pénitentiaire. Chacun jugera s'il s'agit d'abord d'un risque ou d'une opportunité.

*« L'ANVP prend davantage position dans le débat public qu'il y a quelques années »*



Philippe Frétygné, président et Raphaël Bonte, secrétaire général

# RAPPORT DE GESTION 2003

présenté par Hubert Charvet, trésorier



## Comptes de résultat comparés

	2002	Budget 2003	2003	budget 2004
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations membres titulaires	21 746,33	22 000,00	22 168,00	22 200,00
Cotisations membres associés	8 370,76	8 500,00	7 400,50	7 000,00
Dons des membres	7 408,39	8 000,00	9 373,90	9 000,00
Dons en nature des membres	144 808,44	150 000,00	171 911,67	180 000,00
Dons et legs de tiers	105 942,15	85 000,00	64 526,98	55 000,00
Quêtes privées	4 162,31	4 000,00	2 804,98	3 000,00
Subventions d'organismes publics	154 229,02	140 000,00	159 687,30	170 000,00
Dons d'organismes privés	50 811,09	40 000,00	30 452,76	30 000,00
Produits financiers	6 899,61	8 000,00	6 611,82	5 000,00
Contributions des participants (réunions, documentation, accueil...)	27 145,40	27 000,00	14 669,01	27 000,00
Remboursements et divers	6 564,61	5 000,00	5 622,72	4 000,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>538 088,11</b>	<b>497 500,00</b>	<b>495 229,64</b>	<b>512 200,00</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Frais de fonctionnement</b>				
Frais de personnel	121 550,73	117 000,00	113 828,14	117 000,00
Frais de déplacement	13 062,58	15 000,00	16 769,47	15 000,00
Frais déclarés par membres et non remboursés	144 808,44	150 000,00	171 911,67	180 000,00
Equipements et travaux	9 283,90	2 000,00	18 696,57	4 000,00
Autres frais de fonctionnement	64 038,53	62 000,00	50 885,77	61 000,00
<b>sous-total</b>	<b>352 744,18</b>	<b>346 000,00</b>	<b>372 091,62</b>	<b>377 000,00</b>
<b>Animation coordination des visiteurs</b>				
Assemblée générale, colloque	14 663,03	15 000,00	21 794,13	15 000,00
Réunions, formation, documentation	60 919,76	55 000,00	49 554,95	50 000,00
Bulletins (dont JERICHO) et comm.	14 546,59	20 000,00	5 446,87	22 000,00
<b>sous-total</b>	<b>90 129,38</b>	<b>90 000,00</b>	<b>76 795,95</b>	<b>87 000,00</b>
<b>Activités sociales</b>				
Secours aux détenus, familles, sortants	49 993,78	53 000,00	44 106,89	45 000,00
Animation et vie culturelle des établissements	36 186,04	40 000,00	40 867,88	40 000,00
Vestiaires	1 908,42	2 000,00	3 715,19	3 000,00
Autres aides	1 967,87	2 000,00	6 646,41	
<b>sous-total</b>	<b>90 056,11</b>	<b>97 000,00</b>	<b>95 336,37</b>	<b>88 000,00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>532 929,67</b>	<b>533 000,00</b>	<b>544 223,94</b>	<b>552 000,00</b>
Produits moins charges avant amorts.	5 158,44	- 35 500,00	- 48 994,30	- 39 800,00
Arrondis de conversion	1,17			
Dotation aux amortissements	25 264,57	25 300,00	25 260,00	25 000,00
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-20 104,96</b>	<b>-60 800,00</b>	<b>-74 254,30</b>	<b>-64 800,00</b>

## Quelques rappels

Les comptes présentés ne concernent qu'une seule association : l'ANVP, déclarée en Préfecture de Paris, et comprenant les comptabilités du siège, des 9 délégations régionales, des 63 sections et des 3 centres d'accueil familles.

Notre association détient en pleine propriété 4 immeubles.

Le principal est celui du siège à Paris acquis en octobre 2000.

Deux autres immeubles de moindre importance, reçus en legs et situés à Amiens et Tourcoing et dont nous n'avons pas l'utilité, font l'objet de baux consentis à des associations de réinsertion. Un immeuble à Béthune est utilisé par l'ANVP pour accueillir les familles de détenus.

L'ANVP emploie par ailleurs 6 salariés : 2 à temps plein au siège en CDI, et 4 à temps partiel dans les centres d'accueil de Perpignan et Amiens dont 1 en CDI.

Suite à la décision de l'assemblée générale du 30 mars 2003, les comptes de cet exercice ont été vérifiés par la SECNO, nouveau commissaire aux comptes de notre association.



Hubert Charvet, trésorier

## Compte de résultat - principales évolutions

Le compte de résultat dégage un résultat négatif (-74 K€) légèrement supérieur au résultat prévisionnel (-60 K€) approuvé par l'assemblée de l'an dernier. Rappelons que ce déficit correspond à l'accroissement de certaines charges engagées depuis début 2002 (frais de personnel au siège, formation des visiteurs et aides aux détenus) et à la diminution de dons et legs privés. Il est financé par prélèvement sur notre trésorerie dont le solde s'est notamment accru depuis 3 ans d'un legs attribué en 2000. Les sommes perçues au titre de ce legs sur chacune des 3 dernières années se sont respectivement élevées à 80 K€, 63 K€ et 22 K€. Il reste à percevoir 76 K€.

Les cotisations et dons des membres sont stables avec un montant de cotisation annuelle inchangé à 25 € et la mise en place d'une cotisation réduite à 10 € pour les membres ne payant pas d'IRPP. Cette dernière a été retenue par 6% de nos membres.

Les dons en nature des membres faisant l'objet d'un reçu fiscal relatif aux frais déclarés par les visiteurs et non remboursés continuent de croître. L'assiette des frais retenus a été à nouveau élargie en 2003 et comprend les frais de déplacements occasionnels pour rendre visite aux détenus, et pour participer aux diverses réunions liées à notre objet social. En 2003, 314 reçus (255 en 2002 et 192 en 2001) ont été délivrés pour un montant moyen unitaire de 547 €.

Les subventions publiques (Administration pénitentiaire – Conseils régionaux – Conseils généraux – Mairies – CNASEA – CAF – FNDVA) se maintiennent à 152 K€ comparé à 154 K€ en 2002.

A noter, pour la deuxième année, l'obtention d'un concours du FNDVA (Fonds national de développement de la vie associative) qui participe au financement de la formation à l'écoute des visiteurs.

Les produits financiers diminuent car la rémunération de nos placements dénués de risque est directement liée au taux du marché monétaire qui a décliné.

Des équipements et travaux de rénovation

non budgétés ont été réalisés dans notre centre d'accueil de Perpignan. Ils sont passés intégralement en charges car réalisés dans un immeuble propriété de la mairie. Les activités sociales vers les détenus et leurs familles se maintiennent enfin à un niveau important (95 K€) et comprennent une aide exceptionnelle attribuée en 2003 pour un centre d'accueil à Clairvaux soutenu par nos visiteurs mais non géré par l'ANVP.

## Bilan

La structure financière de notre association reste saine avec 608 K€ de fonds propres et aucun endettement. A l'actif, la valeur nette comptable des immobilisations diminue du montant des amortissements.

La trésorerie (valeurs mobilières et liquidités) représente un peu moins d'une année de dépenses hors amortissements et frais non remboursés déclarés par les membres. Elle est répartie entre le siège (40%) et les sections et délégations (60%).

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit -74 254,30 €, en diminution de la réserve facultative.

## Budget 2004

Le budget qui vous est proposé présente à nouveau un solde déficitaire, résultant de la continuité de nos choix soit :

- l'embauche à temps partiel et en contrat aidé d'une 3e personne au siège pour assu-

rer les travaux administratifs et permettre à notre déléguée générale d'assurer les missions qui lui sont imparties ;

- le maintien d'actions de formation de nos membres ;

- le développement de notre politique de communication avec notamment la création de supports et de publications de meilleure qualité.

Le solde restant à recevoir du legs de 2000 ne sera pas perçu en 2004 mais plus vraisemblablement en 2005 et 2006. Il nous faut entreprendre dès maintenant une poli-

### Bilan au 31/12/2003

ACTIFS	2003	2002
Immobilisations	468 741,18	467 915,94
(-amortissements)	190 645,79	165 385,80
valeur nette	278 095,39	302 530,14
Charges payées d'avance	450,00	1 384,40
Débiteurs divers	349 56,52	33 649,60
Valeurs mobilières	160 798,10	181 372,57
Liquidités	165 604,00	192 534,69
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>639 904,01</b>	<b>711 471,40</b>
PASSIF	2003	2002
Fonds associatif	325 412,49	325 412,49
Réserve statutaire	185 50,76	185 50,76
Réserve de trésorerie	640 28,59	64 028,59
Réserve facultative	128 737,87	137 204,12
Subv,dons d'investis.	145 588,81	145 588,81
Report à nouveau		11 638,56
Résultat de l'exercice	-74 254,30	-20 104,96
Produits perçus d'avance	4 317,35	4 412,05
Charges à payer	27 522,44	24 740,98
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>639 904,01</b>	<b>711 471,40</b>

tique active d'augmentation et de diversification de nos ressources pour permettre la continuité de nos actions.

Dans cet esprit, nous devrions signer cette année avec l'administration pénitentiaire une convention triennale assurant la stabilité de la subvention du siège en contrepartie d'engagements de résultats.



Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été établis d'après les dispositions du plan comptable général et du règlement n° 99 01 du 16 janvier 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations, sous la même forme et selon les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent. Pour en faciliter la lecture, l'ANVP a choisi de présenter son compte de résultat selon une ventilation analytique correspondant à ses activités et non par référence aux rubriques du plan comptable général.

### **Règles et méthodes comptables**

Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur les durées de vie suivantes :

- Immeubles 30 ans
- Agencements 15 ans
- Matériel de bureau et mobilier 4 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans

#### **VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2003 s'élève à 5 714.46 euros.

#### **PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif.

#### **FRAIS DE CONGRES**

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

#### **DONS EN NATURE DES MEMBRES**

Frais déclarés par les membres et non remboursés :

Ces frais évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI) donnent lieu à l'émission de reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP et sont présentés à la fois en produits sous la rubrique "dons en nature des membres" et en charges sous la rubrique "frais déclarés par les membres et non remboursés".

### **Complément d'informations relatif au compte de résultat 2003**

#### **VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS**

(VALEUR BRUTES)

	Solde au 01/01/2003	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2003
Terrains	45 734,71			45 734,71
Immeubles	192 177,83			192 177,83
Agencements	186 992,59	825,24		186 992,59
Matériel informatique	11 778,27			12 603,51
Mobilier Matériel de bureau	31 232,54			31 232,54
	467 915,94	825,24		468 741,18

**VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS**

	Solde au 01/01/2003	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2003
Immeubles	55 234,58	6 399,52		61 634,10
Agencements	92 483,46	11 722,68		104 206,14
Matériel informatique	6 987,45	3 923,08		10 910,53
Mobilier Matériel de bureau	10 680,31	3 214,72		13 895,03
	165 385,80	25 260,00		190 645,80

**VARIATIONS DES FONDS PROPRES**

	Solde au 31/12/2002	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2003
Fonds associatif	325 412,49			325 412,49
Réserve statutaire	18 550,76			18 550,76
Réserve de trésorerie	64 028,59			64 028,59
Réserve facultative	137 204,12	0,15	8 466,40	128 737,87
Subventions et dons pour investissement	145 588,81			145 588,81
Report à nouveau	11 638,56		11 638,56	
Résultat	-20 104,96	20 104,96		
	682 518,37	20 105,11	20 104,96	682 318,52

**ECHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES**

L'ensemble des créances et des dettes de l'association est à moins d'un an.

**FONDS DÉDIÉS**

Aucun engagement sur ressources affectées n'a été constaté à la clôture de l'exercice.

**Complément d'informations relatif au compte de résultat 2003**

**Autres informations**

**EFFECTIF**

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein s'élevaient comme suit en :  
2002 : 4,5  
2003 : 4,5

**ENGAGEMENT HORS BILAN**

L'Association n'a pas d'engagements donnés. Les engagements reçus correspondent au montant d'un legs attribué en 2000, sous déduction des sommes déjà perçues, soit 76 000 euros restant à recevoir.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Elles correspondent au temps passé par un membre associé au suivi comptable de l'association et sont estimées à 6 000 euros.

	Produits	Charges	Résultats
Résultat d'exploitation	488 617,82	569 483,94	- 80 866,12
Résultat financier	6 611,82		6 611,82
Résultat courant	495 229,64	569 483,94	- 74 254,30
Résultat exceptionnel			
	495 229,64	569 483,94	- 74 254,30



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 27 mars 2004 à Chartres, présidée par Liliane Chenain

L'assemblée générale annuelle de l'ANVP s'est tenue le samedi 27 mars 2004 à Chartres dans les locaux de la Maison Saint-Yves.

La présidente, Liliane Chenain, ouvre la séance à 9h00 et donne la parole à Philippe Lhermet, vice-président.

Philippe Lhermet propose à l'assemblée constituée de 134 membres présents et de 214 membres représentés, au nom du conseil d'administration, et conformément à l'article 5 des statuts de l'ANVP, l'adoption d'une résolution non inscrite à l'ordre du jour, fixant le nombre de membres du conseil d'administration, jusqu'à l'assemblée générale suivante, à 21 au maximum (contre 24 actuellement), et ce, dans un souci de plus grande efficacité du travail collectif.

### Première résolution

L'assemblée générale fixe à 21 maximum le nombre de membres du conseil d'administration. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce fait, 5 personnes au maximum (alors que 8 personnes sont sortantes) sont éligibles pour le renouvellement par tiers, ce jour, du conseil d'administration.

Raphaël Bonte, secrétaire général, présente le rapport moral 2003 de l'association.

Hubert Charvet, trésorier, présente ensuite le rapport financier 2003.

A l'issue de ces différentes interventions, la parole est donnée à l'assemblée.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport moral 2003. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes 2003 et l'affectation du déficit de 74 254,30 euros en diminution de la réserve facultative. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale vote le budget 2004. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. L'assemblée générale après avoir donné quitus au conseil d'administration vote le renouvellement partiel de celui-ci. Sur les 8 personnes sortantes :

- ne peuvent se représenter à l'issue d'un 3e mandat : Chantal Crétaz (Fresnes), Paulette Galli (Perpignan), Marie-Madeleine Ott (Strasbourg) ;
- ne se représentent pas pour un 3e mandat : Jacques Maigret (Toulon), Odette Theil ;

- ne se représente pas pour un 2e mandat : Lyliane Senée-Vergès (Bourges) ;

- a démissionné en cours de 1er mandat : Alain Hesling (Poissy) ;

- se représente pour un 3e mandat : Raphaël Bonte (Valenciennes).

Sur 288 bulletins dépouillés (les pouvoirs en blanc n'étant pas attribués pour ce vote), 284 votes valablement exprimés et 4 bulletins nuls :

### Cinquième résolution

- Est élu pour un 3e mandat (d'une durée de 3 ans) : Raphaël Bonte (Valenciennes) avec 267 voix.

- Sont élus pour un 1er mandat (d'une durée de 3 ans) : Jean-Paul Barriol (St-Maur) avec 166 voix, Alain Dumontier (Chartres) avec 227 voix, Dominique Field (Nanterre) avec 198 voix, Jean-Paul Ravet (Grenoble) avec 160 voix.

- N'ont pas été élus : Jean-Pierre Carpentier (Val de Reuil), Jean-Michel Chazal (Osny), Rolande Chevrier (Poissy), Christian Savignac (Grasse).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15. Le nouveau conseil d'administration se réunira pour élire un nouveau bureau ce jour à 17h30.



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE "EXTRAORDINAIRE"

du 28 mars 2004 à Chartres, présidée par Philippe Frétigné

Une assemblée générale "extraordinaire" de l'ANVP s'est tenue le dimanche 28 mars 2004 à Chartres dans les locaux de la Maison Saint-Yves.

Le président, Philippe Frétigné, ouvre la séance à 9h30 et donne la parole à Raphaël Bonte, secrétaire général, qui demande à l'assemblée de se prononcer sur les nouveaux statuts et règlement intérieur proposés par le conseil d'administration. L'assemblée, constituée de 88 membres présents et de 249 membres représentés, se compose donc de plus du quart des membres en exercice et peut valablement s'exprimer pour modifier les statuts de l'association. Un vote article par article est effectué à main levée après que l'assemblée ait présenté ses observations avec la possibilité de demander une modification de rédaction.

Nouveaux statuts :

Les articles 1er, 2, 3 et 4 sont adoptés par l'assemblée générale à l'unanimité.

L'article 5 est adopté avec 278 voix pour, 19 voix contre et 40 abstentions.

Les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont adoptés à l'unanimité.

Nouveau règlement intérieur :

L'article 1er est adopté par l'assemblée générale à l'unanimité.

L'article 2 est adopté avec 335 voix pour et 2 abstentions.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 sont adoptés à l'unanimité.

L'article 11 est adopté avec 320 voix pour, et 17 abstentions.

Les articles 12 et 13 sont adoptés avec 328 voix pour et 9 abstentions.

L'article 14 est adopté avec 327 voix pour et 10 abstentions.

L'article 15 est adopté à l'unanimité.

L'article 16 est adopté avec 317 voix pour, 12 voix contre et 8 abstentions.

L'article 17 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée donne délégation aux membres du bureau pour apporter des modifications de pure forme souhaitées par le ministère de l'Intérieur et/ou le Conseil d'État sur les nouveaux statuts et règlement intérieur du fait du caractère d'utilité publique reconnu à l'association.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée générale que le prochain congrès de l'ANVP se tiendra les 20, 21 et 22 mai 2005 à Lyon.

L'assemblée générale approuve, pour conclure le congrès national ANVP des 26, 27 et 28 mars 2004, la motion présentée par le conseil d'administration sur les effets néfastes dus à la surpopulation en milieu carcéral (texte joint).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.



Liliane Chenain, présidente sortante et Raphaël Bonte, secrétaire général



## LISTE DES ADMINISTRATEURS

Voici la composition du conseil d'administration, à la suite de l'élection des administrateurs par l'assemblée générale du 27 mars, et de l'élection du bureau par le nouveau conseil d'administration.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonction	Nom (prison)	Direction régionale
Président	Philippe FRETIGNE (Châteaudun)*	Paris
Vice-Président	Jean VENET (Villefranche-sur-Saône)*	Lyon
Secrétaire général	Raphaël BONTE (Valenciennes)*	Lille
Trésorier	Philippe LHERMET (Aix-Luynes)*	Marseille
Autres membres du bureau	Georges AUDIBERT (Draguignan)*	Marseille
	Jacques DEBRAY (Bapaume)*	Lille
	Marie-Paule HERAUD (Limoges)*	Bordeaux
Autres administrateurs	Bruno ALEFSEN (Mont-de-Marsan)	Bordeaux
	Jean-Paul BARRIOL (St-Maur)	Paris
	Hubert CHARVET (Rouen)	Lille
	Robert CHERE (Montbéliard)	Dijon
	André DEYBER (Mulhouse)	Strasbourg
	Alain DUMONTIER (Chartres)	Paris
	Dominique FIELD (Nanterre)	Paris
	François GENESTE (Besançon)	Dijon
	Claudie GUELDRY (Melun)	Paris
	Marie-Françoise LANGLOIS (Cherbourg)	Rennes
	Yannick LE CORRE (Bois d'Arcy)	Paris
Françoise PELON (Lyon)	Lyon	
Jean-Paul RAVET (Grenoble)	Lyon	

\* membres du Bureau de l'ANVP

### Colloque du congrès de l'ANVP à Chartres 2004 :

En raison de problèmes techniques, nous n'avons pu enregistrer les interventions et échanges du colloque. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous en présenter le compte rendu et nous en excusons. Merci de votre compréhension.



## TROIS QUESTIONS À PHILIPPE FRÉTIGNÉ, PRÉSIDENT DE L'ANVP



Philippe Frétigné

### Quelles sont les priorités d'action de l'ANVP vis-à-vis de ses membres ?

Que l'association, à travers ses différents niveaux, favorise les contacts et rencontres entre les visiteurs. Que ces derniers puissent accéder à davantage de formations, disposer de plus d'informations sur le monde carcéral, le droit de la peine, les questions d'insertion.

### Quelles sont les priorités d'action de l'ANVP vis-à-vis du grand public ?

L'ANVP doit davantage s'adresser à l'opinion pour témoigner des réalités que nous constatons : la situation de la population carcérale, les problèmes liés à l'incarcération, la faiblesse des moyens alloués à l'insertion, les difficultés rencontrées par les personnes à leur sortie.

### Quelles sont les priorités d'action de l'ANVP vis-à-vis de l'administration pénitentiaire ?

Nous devons relayer les problèmes liés à la visite : l'inertie face au recrutement de nouveaux visiteurs ; les longueurs des procédures d'agrément ; le nombre insuffisant de parloirs avocats-visiteurs ; les attentes avant les rencontres des personnes détenues ou le fait qu'elles ne soient pas prévenues ; la non tenue régulière des réunions trimestrielles avec les SPIP.



## AILLEURS DANS LE MONDE

**Nous nous alarmons de l'augmentation continue du nombre de personnes détenues dans les prisons françaises. Nous sommes amenés à constater que le chemin emprunté par la France mène peut-être à celui déjà suivi par les États-Unis. La situation ne permet pas de céder à l'optimisme ! Le système judiciaire et politique français, soutenu par l'opinion publique, semble en effet s'engager dans une situation semblable à celle des États-Unis, au risque de faire de l'emprisonnement, la seule réponse possible au non respect de la loi.**

Un Américain sur 140 était en prison en juin 2003 aux États-Unis, où la population carcérale a encore progressé pour atteindre 2,1 millions de détenus, a annoncé jeudi 27 mai le département (ministère) de la Justice.

Les établissements pénitentiaires américains accueillent 2.078.570 détenus au 30 juin 2003, soit 2,9% de plus qu'un an auparavant. Cette hausse est la plus forte en quatre ans.

Au total, "une personne résidant aux États-Unis sur 140 était incarcérée" à cette date, a précisé le bureau des statistiques du ministère. Ce chiffre est bien plus élevé pour les hommes (un sur 75) puisque seules 100 102 femmes étaient détenues

dans les établissements fédéraux et d'État. Les prisons ont continué à se remplir alors que les délits reculaient aux États-Unis. Mais l'étude met cette augmentation sur le compte du durcissement des politiques pénales durant les années 80 et 90, notamment vis à vis des récidivistes.

### Baisse de la criminalité

"Le taux de criminalité a baissé depuis 1991 mais, durant cette période, celui d'incarcération a augmenté de 49%", a commenté le Sentencing Project, un institut qui prône une réforme de la politique pénitentiaire. Il précise que les États-Unis occupent, dans ce domaine, le premier rang mondial, devant la Russie,

en deuxième position, et très loin devant les autres pays occidentaux.

Selon le ministère, le nombre de détenus âgés de moins de 18 ans a légèrement reculé tandis que celui des prisonniers de nationalité étrangère s'est accru de 2,3% sur un an, à 90 700.

68% des détenus étaient membres "des groupes de minorité raciale ou ethnique", selon le ministère. Chez les Américains noirs, 12% des hommes d'une vingtaine d'années séjournent derrière les barreaux. En raison de l'augmentation de la population carcérale, les établissements pénitentiaires fédéraux opéraient à 33% au-dessus de leurs capacités à la fin 2002 (source, Nouvelobs, juin 2004).



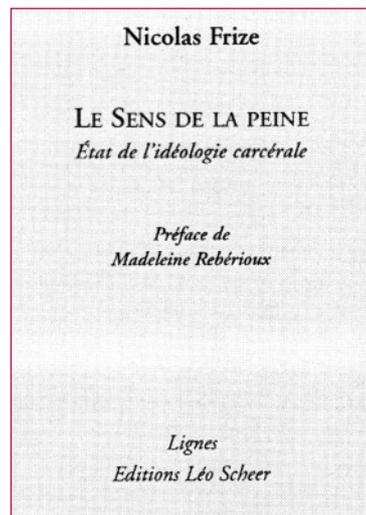
**L**e sens de la peine, de Nicolas Frize, préface de Madeleine Rebérioux. Lignes Manifeste – Éditions Léo Scheer.

Responsable du groupe de travail "prisons" de la Ligue des droits de l'homme, Nicolas Frize livre ici une analyse engagée de la situation carcérale, de ses motivations et de ses acteurs divers.

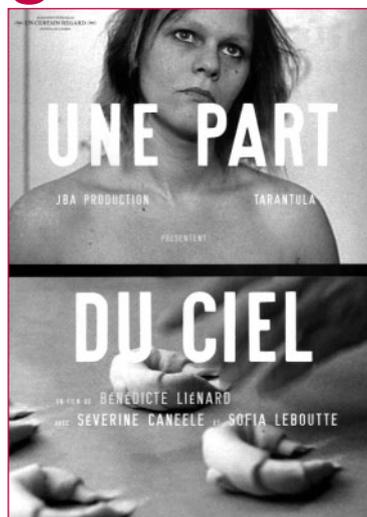
Les politiques répressives et régressives des gouvernements successifs, dont l'actuelle est culminante, génèrent des dysfonctionnements graves : engorgement des prisons, hausse du nombre de suicides, accroissement des violences, raréfaction des conditionnelles, durcissement des conditions de détention (transferts de détenus au mépris des situations familiales et des actions de formation engagées, violation du secret médical, isolement abusifs, etc.)

Alors que l'emprisonnement semble devenir l'unique levier de la régulation sociale des violences, peu s'indignent de la légèreté avec laquelle les peines sont prononcées, parfois sous haute pression médiatique ; mais surtout, nul ne semble se soucier du sens que la peine véhicule – ou devrait véhiculer. Nicolas Frize fait partie de ceux-là, qui reprend à son point de départ la question de l'utilité même des prisons : s'agit-il d'enfermer toujours plus, toujours plus longtemps ? S'agit-il de briser définitivement la vie des condamnés, qui, même une fois remis en liberté, portent le poids de leur passage en prison comme une autre "double peine" ?

En se débarrassant des délinquants à travers des incarcérations aux durées et contenus aveugles, la société ne cherche-t-elle pas à se débarrasser avant toute chose d'elle-même, de ses impuissances à interpréter les signes des transgressions et inégalités, à fuir les questions sociales, économiques, psychiatriques, sexuelles et idéologiques qui se posent à elle ?



**U**ne part du ciel (DVD) de Bénédicte Liénard - Un Certain Regard, Festival de Cannes 2002. Durée film : 83 mn



Ce film a été projeté par l'ANVP à l'occasion des Journées nationales prison en 2003

"Une Part du Ciel" raconte la résistance de femmes détenues et d'un groupe d'ouvrières en usine. En prison, Joanna s'obstine à interroger le pouvoir qui l'enserme. Assujettie à la chaîne de production, Claudine est rattrapée par le passé qui la lie à Joanna. L'avocat de Joanna lui demande de témoigner sur ce qui a poussé son amie à la violence : accepter de témoigner serait dénoncer l'appareil syndical qui semble encore la protéger. "Ce film présente bien la solitude et l'angoisse qu'engendre la prison. La seule chance de s'en sortir repose sur une certaine solidarité à l'intérieur des murs et sur les relations humaines qui perdurent à travers des manifestations d'amitié venues de l'extérieur."

Le Bonus (90 mn) : Le documentaire : *Têtes aux murs*, témoignage de la vie de quatre adolescents temporairement placés en centres éducatifs fermés. Pendant plus de deux ans (entre 1995 et 1997), Bénédicte Liénard a accompagné, écouté surtout et filmé ces quatre mineurs sous tutelle judiciaire. Lorsque la réalisatrice commence son film, ils sont à la veille de leurs dix-huit ans, âge fatidique qui leur ouvrira les portes d'une certaine liberté qu'ils auront dû apprendre à gérer pendant leur séjour à Fraipont, Braïne-le-Château ou Saint-Servais.

**Directeur de publication** : Philippe Frétygné  
**Comité de rédaction** : Philippe Frétygné, Catherine Coérol, Nicolas Loeb  
**Secrétaire de rédaction** : Nicolas Loeb (anvpcom@free.fr)  
**Réalisation et impression** : Autographe, 01 43 58 26 26  
n° ISSN 1287-0900 – dépôt légal : à parution  
Trimestriel édité par l'ANVP – prix au numéro : 1,60 € - Abonnement : 6,25 €  
La reprise des articles est libre de droit sous réserve d'en indiquer la source.  
Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires.

**Association Nationale des Visiteurs de Prison**  
1 bis, rue de Paradis – 75010 Paris  
Tél : 01 55 33 51 25 – Fax : 01 55 33 15 33 – anvpparis@free.fr – www.anvp.org

